

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON.

Année 1858.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME CINQUIÈME.



LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,
rue St-Pierre, 20.

1858.

RÈGLES

DE LA

NOMENCLATURE ENTOMOLOGIQUE ⁽¹⁾

(TRADUCTION DE L'ALLEMAND.)

Denominatio alterum Entomologiae fundamentum
FABRICIUS, Philos. entom. VII. § 1.

Dans les pages suivantes, je ne chercherai pas naturellement à découvrir ni à établir des règles nouvelles; je n'ai d'autre but que celui de formuler avec le plus de précision possible celles qui président à la nomenclature entomologique, telles que Linné, ce grand fondateur de la méthode en histoire naturelle, les a déjà établies, et de suivre en cela les indications rationnelles fournies par la nature des choses, règles sanctionnées par les auteurs qui font autorité en Entomologie. Il importe, en effet, de remédier à ce manque d'accord qui se fait remarquer dans les ouvrages sur cette science, et qui s'y fait sentir plus que partout ailleurs.

DE KIESENWETTER.

(1) En reproduisant en français les préceptes si sages exposés dans les pages qui suivent, nous avons cru être utile aux entomologistes peu familiarisés avec la langue allemande.

Les notes en petit nombre que nous avons ajoutées au travail original sont renfermées entre parenthèses.

E. M.

§ 1.

La dénomination des insectes a pour but de désigner, d'une manière précise et invariable, les espèces, les genres ou autres groupes plus élevés de ces animaux, et de poser ainsi une base solide, aux connaissances ultérieures qui viendront s'ajouter à celles qu'on possède déjà sur cet objet.

§ 2.

La nomenclature entomologique consiste à fixer les lois d'après lesquelles on doit créer les noms scientifiques, et les imposer soit aux diverses espèces d'insectes, soit aux coupes génériques, en justifiant la valeur de ces noms et réglant leur application.

§ 3.

La dénomination des insectes se compose de deux noms : l'une générique ; l'autre spécifique (1).

Le premier, est un substantif : le second est un adjectif ou en remplit le rôle.

§ 4.

Le nom de genre doit donc être un substantif (2).

(1) FABRICIUS, Philos. entom., p. 402 § 3 *Insectum nomine generico et specifico instructum perfecte nominatum est.* Les noms des groupes plus élevés que ceux des genres, tels que tribus, familles, ordres, classes, ne servent pas à la désignation de l'espèce, mais à indiquer la place qu'elle occupe dans la disposition méthodique. Dans les règles qui vont suivre, on s'occupe donc uniquement de celles qui ont rapport à la nomenclature des genres et des espèces. Les mêmes principes doivent en général être appliqués aux dénominations des groupes plus élevés. Ainsi, ces dénominations doivent suivre les lois de la grammaire, et les principes de la nomenclature doivent l'emporter même sur celui de priorité.

Les noms des familles doivent être tirés d'un genre de cette famille, du principal si l'euphonie le permet, et on doit les former en ajoutant au nom générique la terminaison *ide* (en latin *idae*).

(2) Exemples : *Scarabaeus*, *Carabus* LINNÉ.

§ 5.

Le nom spécifique est soit un adjectif pur (1), soit un substantif apposé au nom de genre (2), ou employé au génitif (3).

§ 6.

Les noms doivent être latins ou latinisés. Qu'ils soient tirés d'une autre langue ou sans signification, il faut, quant à leur désinence, les adapter au caractère de la langue latine (4).

On doit, dans ce cas, suivre les règles de cette langue et rectifier les noms qui pèchent contre elles (5).

(1) Exemples : *Carabus auratus*, LINNÉ ; *Melolontha vulgaris*, FABRICIUS.

(2) Exemples : *Ptinus fur*, LINNÉ ; *Scarabæus (Polyphylta) fulvo*, LINNÉ ; *Papilio machaon*, LINNÉ.

(3) *Dytiscus (Cydister) Reseli*, FABRICIUS ; *Dorcadium Spinola*, SCHONBERG ; *Carabus Chamissonis*, ESCHSCHÖTZ.

(4) Le *Scarabé noir à cornes dentelées* de Frisch, le *Scarabé l'Écailleux violet* de Geoffroy, et tout récemment le *Colodera mech* de M. Truqui, et l'*Amphirogcha knownothing* de M. Thompson, etc., ne répondent pas à cette loi fondamentale de la nomenclature linnéenne, et ne peuvent, par conséquent, avoir aucune valeur scientifique.

(5) Il est irrationnel et peu scientifique de se servir d'une langue sans se croire obligé d'en suivre les règles. Il faut avoir des scrupules exagérés pour ce : servir religieusement et considérer comme immuables des noms désignés par des fautes d'orthographe ou de typographie ; il est encore bien plus reprehensible de ne pas corriger ces mêmes noms rendus fautifs par l'ignorance dans laquelle l'auteur se trouvait de l'alphabet grec ou des premières règles de la grammaire latine. Il n'est pas besoin de beaucoup d'intelligence pour changer *Carabus pulcherissima* en *C. pulcherrimus* et laisser ainsi la langue reprendre ses droits. Jusques à quand sera-t-il donc permis de pecher contre les règles, puis qu'on ne peut pas complètement abandonner la grammaire ?

Cette sorte de devergondage scientifique offre dans la pratique divers inconvénients. Ainsi, M. V. de Motschoulsky, dans ses diverses publications, écrit le mot *Hypocopus* dérivé, selon lui, de $\psi\upsilon\pi\omicron\varsigma$ et de $\alpha\iota\pi\omicron\upsilon\varsigma$, tantôt *Uprocopus*, tantôt *Uppocopus*, tout en disant qu'il se tient à cette orthographe, et enfin dernièrement *Hypocopus*, qui est la véritable manière de l'écrire.

Il ne faut cependant pas pousser trop loin les scrupules sous ce rapport : un nom susceptible d'être justifié de quelque manière, doit être conservé.

§ 7.

Les noms génériques doivent être d'un seul mot, quoique celui-ci puisse parfois être composé de plusieurs (1).

Fabricius, dans sa Philosophie entomologique, et M. Burmeister, dans son Manuel d'Entomologie, t. I, ont établi, pour la formation des noms grecs et latins, un certain nombre de règles qu'il serait inutile de répéter ici, et qui sont d'ailleurs en dehors des bornes de ce travail; il suffira de dire qu'elles sont celles des grammaires grecque et latine. Toutefois, il est bon d'observer ici que Fabricius (Phil. ent. VII *nomina* § 30) a rendu l'εσ grec par *y* au lieu de l'*u* latin. Il est également inexact de soutenir, à l'exemple de M. Burmeister (Handb. t. I, p. 689, sub. 3) que dans les noms génériques formés de plusieurs mots grecs, on doit mettre le dernier celui qui exprime l'idée principale. L'ancienne langue grecque a, par exemple, des mots comme ζόζγβρα; et γοααεζαατς, dont le sens est le même, et la nomenclature entomologique moderne a de même admis les noms génériques *Onthophilus* et *Philonthus*. M. Burmeister corrigé d'une manière tout-à-fait inutile les noms très-bien formés de *Mymecoleon*, LINSÉ, et de *Melasoma*, LATREILLE, en leur substituant ceux de *Mymecoleon* et de *Melanosoma*. M. Agassiz a le même tort, en changeant le mot très-euphonique de *Bembidium*, en celui de *Bembicidium*; de telles corrections indiquent, dans les auteurs, une connaissance insuffisante de la langue et de ses règles.

Avant d'opérer une rectification, il faut se livrer à l'examen le plus réfléchi, afin de ne pas faire des fautes, au lieu d'opérer des corrections, ou de ne pas blesser inutilement le principe le plus important de la nomenclature, celui de la stabilité des noms.

(1) Ceux, par exemple, de *Musca triphilis*, de *Leo aphis*, etc., composés de deux ou de plusieurs mots séparés doivent donc être changés. Voy. FABRICIUS Philos. entom. VII. *nomina*, § 15 et 16).

Des noms composés, comme celui de *Aerophorus*, FABRICIUS, (forme de αερος; et de φορος, qui porte) sont réguliers. On doit lui recommander l'emploi de la langue grecque; la latine n'offrant pas les mêmes avantages (FABRICIUS, Philos. entom. VII, § 17). Les autres langues anciennes telles que l'hébreu, le chinois, le sanscrit, etc., doivent être rejetées

§ 8.

Les noms spécifiques doivent être d'un seul mot ⁽¹⁾ ou, au plus, de deux mots réunis ou séparés par un trait d'union ⁽²⁾.

(1) Exemple : *Carabus auratus*, LINNÉ.

(2) *Vanessa c-album*, LINNÉ.

Toutefois ces mots composés ne doivent pas offrir des idées d'un ordre très-différent. Ainsi les épithètes comme celles de *punctato-auratus* devraient être inadmissibles, tandis qu'on dit très-bien *punctato-striatus* servant à exprimer un caractère particulier.

Les noms spécifiques formés de deux mots doivent être complets et séparés ; ceux d'un plus grand nombre de mots doivent être exclus et changés. Il serait même bon d'éviter l'emploi de deux mots unis ou liés pour la dénomination des espèces.

Dans la réunion entomologique tenue à Dresde le 23 mai 1858, on a sanctionné l'adoption de ce principe, qu'à l'avenir tout nouveau nom spécifique non tiré de la langue latine ou non latinisé devra être abandonné. Par conséquent les noms propres à terminaison latine et les noms grecs régulièrement latinisés ne sont pas sujets à cette exclusion ; mais les noms spécifiques sans signification seront regardés comme inadmissibles quoiqu'ils aient une désinence latine.

Il serait certainement à désirer que les Entomologistes voulussent se borner aux principales langues usitées dans le monde savant, savoir : le latin, le français, l'allemand, l'anglais et même l'italien ; cependant malgré les inconvénients qu'offrent, pour les neuf dixièmes des lecteurs, les publications faites en d'autres langues, telles que le suédois ou le danois, il faut en prendre son parti, car il a paru dans ces langues des travaux du plus haut intérêt, et l'usage fut forcé de loi en leur faveur.

Des publications faites en toute autre langue n'ayant pas une origine romaine ou germanique, ne doivent pas être prises en considération. Des ouvrages tels que celui de M. Friwaldsky, écrit en magyare, susceptible d'être compris seulement par l'auteur et par deux ou trois autres entomologistes, ne sont pas à proprement parler une publication. On doit dans ce cas savoir beaucoup de gré aux Entomologistes russes de ne pas offrir aux savants de l'Europe occidentale des travaux dans leur idiôme national, et de se servir, dans l'intérêt de la science et de leurs propres travaux, des langues communes de tout le monde lettré.

Une figure très-reconnaissable, accompagnée d'une diagnose latine, peut toujours servir à justifier la description qui l'accompagne, quoique celle-ci soit écrite dans une des langues que nous venons d'exclure.

§ 9.

La nomenclature entomologique a pour objet la dénomination des espèces et des genres d'insectes, d'après l'ordre que la science cherche à établir, en suivant la nature.

§ 10.

En imposant un nom à une espèce ou à un genre, et en l'introduisant ainsi dans la science, on ne doit pas simplement avoir pour but de le publier, pour en pouvoir revendiquer la propriété, mais surtout de faire reconnaître l'objet auquel il se rapporte.

§ 11.

La publication doit avoir lieu :

- 1^o Dans une langue d'origine romane ou germanique (1).
- 2^o Dans un ouvrage scientifique en circulation dans le commerce, ou dans un recueil scientifique paraissant périodiquement (2).

(1) La réunion des Entomologistes rassemblés à Dresde, le 23 mai 1858, exige en outre l'emploi d'une diagnose latine.

Observation. Il serait sans doute à désirer que chaque description d'espèce fut précédée d'une diagnose latine ; mais alors il faudrait aussi établir en latin les caractères de la famille et du genre, sans quoi le travail serait incomplet. Feu le Dr Schmidt n'a pas moins fait une excellente révision des Aphodides qui se trouvent en Allemagne, quoique les diagnoses ne soient pas en latin, et son travail étant destiné à des Allemands doit être d'autant plus utile, qu'il peut être compris de ceux qui ignorent le latin).

(2) On ne doit donc pas regarder comme publication :

1. Les noms traditionnels, manuscrits ou de collection.
2. La lecture d'une description faite dans une société savante, quelle qu'elle soit, car ce travail, tant qu'il n'est pas imprimé, n'est pas dans le domaine public, mais seulement présenté à un corps savant.
3. Les descriptions ou figures distribuées à quelques entomologistes, et qui ne peuvent être considérées que comme manuscrites.
4. Enfin les travaux imprimés dans des ouvrages ou des journaux complè-

§ 12.

L'objet doit être rendu reconnaissable à l'aide d'une diagnose, d'une description ou d'une figure capable de la faire reconnaître (1).

tement étrangers à la science, telles que feuilles politiques, littéraires ou facétieuses, dans lesquelles on ne peut être tenu de les chercher.

Quant à l'acception du mot *publication scientifique*, on doit en étendre aussi loin que possible l'interprétation.

(1) De la l'usage adopté aujourd'hui par tout le monde, et d'ailleurs complètement justifié, d'ajouter à la dénomination du genre ou à celle de l'espèce, au lieu du nom de celui qui le premier a nommé l'objet, sans le faire reconnaître, celui du savant qui le premier en a donné la description, et et l'a introduit par là dans le domaine de la science.

Il est illogique, inconséquent et peu pratique, d'attacher une grande importance à des noms publiés avec des données fausses, incomplètes, superficielles et sans valeur, tels que des simples noms de catalogues ou de collections.

C'est illogique, car le but principal d'une description scientifique est de rendre reconnaissable aux autres entomologistes l'objet en question. De simples indications ou figures d'après lesquelles il est impossible d'avoir l'idée de l'objet (1) ne sont, par la nature même des choses, ni des descriptions, ni des diagnoses, ni des figures, quoique l'auteur les donne pour telles.

C'est inconséquent, car le partisan le plus prononcé du principe absolu de priorité, doit arriver à un point où il lui est impossible de faire valoir les droits d'une description qui n'en est réellement pas une, quand celle-ci, par exemple, est en contradiction directe avec la nature de l'objet qu'on a voulu faire connaître ; lorsqu'elle est à contre sens, ou qu'elle choque d'une manière trop grossière les caractères de l'ordre ou du genre. Quelqu'un oserait-il chercher à justifier la description de *Maltica* de Grummer, dont les sauts faibles ont une direction latérale, *parce que l'insecte n'a qu'une patte propre au saut* ? prendra-t-il la défense de la *Campisura xanthorhina*, de Hope « *lutea*, *elytris lineis lateralibus tribus* » (l'auteur parle des côtes et de la suture) ? du genre de Lépidoptères *Naryus*, établi par Stephens, et placé par cet entomologiste parmi les Neuroptères ? de la *Coccinella vireseens* de Hope « *supra viridi-brunnea, subtus rubro-testacea*, » (qui est une Chrysomèle) ?

C'est enfin peu pratique, car les essais tentés pour interpréter de semblables descriptions conduisent nécessairement à des erreurs, à des incertitudes, à

(1) Voyez, Gazette entom. de Stettin, 1858, p. 171-172, et la remarque qui s'y trouve sur la description et la figure données par Presler du *Chrysochloa*, ou bien la *Lycaenoglossa* de Hope.

§ 15.

Un nom formé suivant les règles et convenablement intro-

des oscillations dans la nomenclature, attendu qu'on est forcé de remplir la méthode et les catalogues d'un déluge de noms que personne ne peut signaler, pas même celui qui les a imposés. On semblerait encourager de cette manière, des écrivains peu consciencieux à faire des publications inacceptables par leur légèreté ou leur nullité. Fabricius dit, dans sa Philosophie entomologique, chap. VII, § 2, *Nomina vera insectis imponere Entomologis genuinis tantum in potestate est*. Ce qui signifie dans l'acception dit sens : celui-là seul est autorisé à donner des noms aux insectes, qui est en état de les décrire d'une manière reconnaissable.

Toute diagnose, description ou figure, a pour elle, en cas de doute, la présomption qu'elle rend l'objet reconnaissable.

De telles descriptions doivent également garder leur droit de priorité, quoique celui qui a coutume d'en réclamer le secours dans ses études entomologiques, y trouve plus de désavantage que d'avantage pour la science. La nature même des choses ne justifie pas complètement les exceptions proposées par la Gaz. entom. de Stettin (1858, p. 172-113), contre le droit de priorité que peuvent avoir de semblables descriptions : ces exceptions ne pourraient conduire qu'à l'arbitraire et à des complications.

Avant tout, il faudra partir de ce principe, qu'il faut juger les descriptions des anciens entomologistes, particulièrement celles de Linné, ce législateur de l'Histoire Naturelle, et celles de Fabricius, ce savant qui a tenu pendant longtemps le sceptre de l'Entomologie dans le siècle dernier, il faut les juger suivant l'état dans lequel la science se trouvait à cette époque, et s'efforcer de conserver les dénominations linnéennes, toutes les fois qu'avec le secours des collections ou par tout autre moyen on peut arriver à reconnaître les espèces, en petit nombre, décrites dans les ouvrages de ce père de la science, et qui nous sont encore inconnues.

(*Observer*, L'immortel suédois seul, doit jouir du privilège précité : Fabricius a trop souvent changé sciemment les noms imposés avant lui par d'autres entomologistes pour qu'on puisse admettre la même exception en sa faveur.)

Contrairement à l'opinion de beaucoup d'entomologistes de nos jours, on ne peut admettre aucun droit de priorité pour une description qui ne peut être interprétée qu'à l'aide d'exemplaires, à tort ou à raison, prétendus typiques. (Voyez Schiner : Sur la valeur des exemplaires prétendus typiques, dans le Monatschrift entom. de Vienne, 1858, p. 5). Pour les anciens entomologistes, on doit laisser de côté les noms des espèces sur lesquels on n'a pas des données certaines.

Il est impossible, comme M. Lacordaire l'a très-bien prouvé, dans la Revue

duit dans la science doit rester à l'objet auquel il a été imposé (1).

§ 11.

Quand plusieurs noms également convenables ont été introduits dans la science pour désigner le même objet, le plus ancien doit avoir plus d'autorité et être préféré (2).

entomologique de M. Silbermann (t. 4, p. 229) d'obtenir dans la nomenclature entomologique une exactitude mathématique. Les opinions judicieuses de quelques entomologistes particuliers ne doivent pas être complètement exclues, non plus que la possibilité d'opinions contradictoires dans certains cas; il faut ici rappeler le principe que l'opinion de l'auteur d'un ouvrage monographique ou important, doit être adoptée (le monographe fait loi).

Il est inutile de faire observer que le devoir de tout écrivain entomologique est de se servir, autant que possible, des noms de genres et d'espèces dont il trouve les descriptions; car il s'agit moins de faire adopter la nouvelle dénomination qu'il vient de créer, que d'éviter l'introduction de nouveaux noms et l'augmentation des synonymes. Lorsque, par exemple, M. Boisduval, dans le Voyage de l'ASTROLABE, indique l'*Hister australis* avec cette diagnose tout à fait insuffisante : *niger, cyaneus, nitidus, subtilis ater*, c'est à peu près comme s'il n'en donnait aucune description. M. de Marscul, qui a vraisemblablement pu avoir sous les yeux le type de cet insecte, aurait pu le considérer comme décrit et le reproduire sous le nom de *Saprinus australis*, mais il ne l'a pas fait, et l'on doit toutefois préférer le nom de *Saprinus testaceus*, qu'il lui a imposé, non qu'il soit en réalité le plus ancien, mais parce qu'il est le premier ayant une valeur réelle. L'*Hister australis* de M. Boisduval n'a, par rapport à lui, d'autre droit qu'un nom de collection.

(1) Il n'est permis d'éliminer de tels noms que dans les cas mentionnés dans les paragraphes suivants. Ainsi, on ne les doit pas changer par le motif qu'ils semblent moins justes ou moins euphoniques, ou par d'autres plus secondaires (par exemple dans le but d'honorer certaines personnes).

Ainsi Schrank substitue à tort l'épithète de *fulminans* à celle donnée par Panzer au *Buprestis caudens*, parce qu'il trouve la première préférable. Voy. fauna boica t. 4, 2 p. 604, n° 796).

(Obs. Seraient aussi peu admissibles les changements qu'on voudrait introduire dans les finales des noms, devenues en usage dans la Lépidoptérologie).

(2) L'on ne fait avec raison dater le droit de priorité qu'à partir de l'usage, car il a fondé toute la nomenclature actuelle, et avant lui il n'y avait pas de nom scientifique à proprement parler, du moins dans le sens que nous y attachons aujourd'hui.

à moins que ce nom spécifique n'ait déjà été consacré dans la science à une autre espèce ⁽¹⁾ du même genre, ou

Les noms linnéens doivent donc être maintenus ou rétablis partout. Mais il serait arbitraire d'établir la même loi pour la nomenclature de Fabricius. Malgré tout le cas que méritent les ouvrages de ce dernier, on ne saurait suspendre ou abroger en leur faveur le droit de priorité. Le célèbre entomologiste de Kiel a longtemps joui d'une semblable autorité, et dernièrement dans la Gazette entomologique de Stettin, 1858, p. 169, 10, on recommande l'adoption de ce principe. Cependant Fabricius n'étant pas très-scrupuleux sur les noms qu'il donnait, et souvent, même dans son ouvrage sur les coléoptères, qui cependant est classique, il a appliqué des noms à diverses espèces, quoiqu'il sût très-bien que d'autres entomologistes leur avaient régulièrement imposé d'autres dénominations.

(1) Ainsi, par exemple l'*Elater castaneus* de Scopoli (Entom. carnol. p. 93, 2-6, se trouvant en collision avec l'*Elater castaneus* de Linné, qui est plus ancien, ne saurait être conservé, et doit céder sa place à l'*Elater aulicus* de Pászér, quoique ce dernier soit plus récent, parce qu'il n'offre pas le même embarras. M. Reiche nous semble ainsi avoir changé à tort le nom d'*Hybosorus (Scarabaeus) arator*, d'Illiger, en celui d'*Hybosorus Illigeri*. Le *Scarab. arator*, FABRICIUS, et le *Scarab. arator*, ILLIGER, sont deux espèces différentes, comme l'a démontré M. Burmeister. Tant qu'elles tirent partie toutes deux du genre *Scarabaeus*, elles étaient en collision, et le nom d'Illiger aurait dû être changé; mais l'établissement du genre *Heteronychus* ayant pour type l'insecte décrit par Fabricius, a fait cesser toute équivoque, et dès lors il n'y avait plus de motif pour changer le nom d'*arator*, donné par Illiger, et admis par tous les entomologistes, à l'insecte qui compose seul aujourd'hui le genre *Hybosorus*.

M. Fairmaire a décrit, dans les Annales de la société entomologique de France, un *Tachinus pictus*, qui ne pouvait être admis, attendu que Erichson avait donné le même adjectif *pictus* à une espèce du même genre. Au-si, le *T. pictus* de l'entomologiste parisien a-t-il été transformé avec raison par M. Lespès, en *Tachinus Fairmairei*, et un peu plus tard, par M. Truqui, en *Tachinus luctuosus*. De ces trois derniers noms spécifiques, celui de *Fairmairei* est le plus ancien et aurait dû rester, si plus récemment on n'avait pas reconnu que cet insecte rentre dans le genre *Leucoparyphus* qui mérite d'être distrait du genre *Tachinus*.

(Observation. Peut-être serait-il plus convenable de n'avoir pas, dans des genres voisins ou rentrant dans le même groupe, des noms spécifiques semblables.)

S'il est impossible, entre des noms identiques, donnés à deux espèces différentes, de découvrir celui qui a été imposé le premier, il faut en appliquer de

à une autre coupe générique, dans le domaine de la zoologie (1).

§ 15.

Si il est tout-à-fait impossible d'établir, entre plusieurs noms celui qui est le plus ancien, on a la liberté de choisir celui qui est le mieux approprié à l'objet (2).

§ 16.

Un nom, une fois choisi et introduit dans la science, se trouve justifié par là même, et ne peut plus être changé.

§ 17.

Si une espèce est démembrée, si un genre est divisé en plusieurs autres, le nom qui leur était commun jusqu'alors doit demeurer à la partie intégrante de l'espèce ou du genre contenant les formes typiques.

nouveaux à ces espèces. Ce cas est très-rare ; cependant M. Forster, dans ses *matériaux pour la monographie des Pteromalines, Beitrægen zur Monographie der Pteromalinen*), a décrit en même temps deux espèces différentes sous le nom de *Pteromalus bicolor* (p. 47 n° 77 et p. 24 n° 174). Ces deux noms s'annulent réciproquement.

(1) La tendance actuelle à spécialiser, ne permet pas de craindre que des noms semblables appliqués à des branches diverses des sciences naturelles, viennent à empiéter dans leur domaine réciproque. Il est difficile ou délicat à cet égard de pousser trop loin les conséquences, et d'admettre les règles établies par Fabricius, dans sa Philosophie entomologique chap. VII. § 31. (*Nomina generica Insectorum cum Botanicorum, Zoologicorum, Lithologorum aut Medicorum nomenclaturis communia, si ab Entomologis postea assumta, ad ipsos remittenda*). règles qui n'ont jamais obtenu beaucoup de valeur.

(2) La plus ou moins grande importance de l'ouvrage dans lequel ce nom a été publié doit être prise en considération.

Cette circonstance se reproduit assez souvent, lorsqu'on trouve dans le même ouvrage des espèces dont les variétés, ou dont les deux sexes sont considérés comme étant des espèces particulières et décrites comme telles. Dans ce cas, un nom publié vers le commencement d'un ouvrage doit-il avoir la priorité sur celui qui ne le serait que vers la fin du même travail, ainsi que le veut M. Wesmæl (Ichneum. plat. Europ. deser. et adnot. nov. 8. note) Une telle règle semble peu admissible, attendu que ce qui fait loi, c'est la date de la publication ; or, ici, elle est la même pour tout l'ouvrage.

§ 18.

On doit regarder comme formes typiques :

D'abord, celles qui ont été désignées comme telles par le fondateur ; puis, celles qui offrent de la manière la plus marquée les caractères indiqués par l'auteur.

Ensuite celles les plus remarquables, celles qui se rencontrent le plus ordinairement.

Et enfin, lorsqu'il ne se présente aucun cas précédent, celles qui se rapportent à l'espèce ou au genre décrit le premier.

§ 19.

Si plusieurs espèces ou genres prétendus, après avoir été démembrés, se trouvent réunis de nouveau en une seule espèce ou en un seul genre, il faudra conserver le nom de l'espèce ou du genre typique.

RÈGLES

CONVENABLES A SUIVRE POUR L'IMPOSITION DES NOUVEAUX NOMS.

Si l'on doit procéder avec la plus grande circonspection lorsqu'il s'agit de juger de la valeur des noms déjà donnés, et, dans le doute, conserver celui qui existe, l'écrivain qui est dans le cas de nommer des objets nouveaux doit se faire un devoir d'éviter scrupuleusement tout ce qui pourrait servir de prétexte à la mutation du nom qu'il aurait imposé, ou causer divers inconvénients ou embarras.

§ 1.

Un nom déjà appliqué à un genre ou à une espèce, sans avoir été introduit dans la science d'une manière très-convenable, doit néanmoins être conservé à moins que des motifs puissants ne s'y opposent (*).

(*) Dans ce cas, les noms accompagnés d'une description incomplète ou

§ 2.

Les nouveaux noms à imposer n'exprimeront pas une idée contraire à la nature de l'objet qu'on a en vue de faire connaître (1).

§ 5.

Les noms doivent, autant que possible, être caractéristiques, c'est-à-dire exprimer une qualité saillante de l'objet désigné (2).

§ 4.

Il faut éviter les noms trop longs, trop difficiles à prononcer, ou mal sonnants (3). Les noms génériques ou spécifiques ne doivent donc pas avoir plus de quatre ou cinq syllabes, ni être composés de plus de deux mots (4).

d'une figure peu reconnaissable, et les noms de catalogues seront choisis de préférence aux simples noms manuscrits ou de collections.

(1) Ainsi, il serait inconvénient d'appliquer l'épithète de *gigas* à un animal remarquable par sa petitesse.

(2) On ne peut être de l'avis de Fabricius, quand il dit dans la préface de son *Systema Eleutheratorum* p. VIII. *Optima sunt nomina, quæ omnino nihil significant.*

Des noms comparatifs tels que *Lucanus tenebrioides*, Linné, en même temps qu'ils sont caractéristiques, sont constants et réguliers, ne sauraient paraître désagréables et méritent d'être rejetés suivant l'opinion de Fabricius (Philos. entom. chap. VII, § 36). Il ne faut pas non plus exclure, comme le veut le même savant (Philos. entom. VII, § 37), les noms spécifiques que lui-même a conservés, tels que ceux de *major*, *minima*, *vulgatissima*, etc. parce qu'ils expriment des qualités saillantes, et qu'ils ont généralement le sens de *assez grand*, *très-petit*, *très-fréquent*, etc.

Les noms caractéristiques servent à faire reconnaître l'objet qu'on veut désigner et se gravent facilement dans la mémoire. La nomenclature de Linné, à très-peu d'exceptions près, est toujours extrêmement heureuse, souvent ingénieuse.

Les noms sans signification que M. Walker a l'habitude de donner aux espèces, sont non-seulement une calamité pour la science, mais une preuve de la pauvreté d'esprit de leur inventeur. Fabricius a dit (Philos. entom. VII, § 2); *Nomina absurdis insectis plurimis ab idiotis imposita sunt.*

(3) Exemple, ce nom de Voet. : *parimariobus-maculosus*.

(4) Exemple : *pentaplatarthrus*, formé de πεντα, πητατα, πηθητα, est trop long, composé de trop de mots et mal sonnante. Il faut éviter de pareilles dénominations.

§ 5.

Tous les noms doivent non-seulement être formés d'une manière correcte, mais encore suivre les règles du latin et du grec (1). On doit éviter les noms composés tirés de diverses langues.

§ 6.

Les noms destinés à honorer les personnes, ne sauraient être prodigués, et n'être donnés qu'aux personnes ayant rendu des services signalés à la science (2).

§ 7.

Il faut éviter les noms ayant quelque ressemblance avec d'autres noms déjà donnés, malgré les différences plus ou moins faibles qui peuvent exister entre eux.

§ 7.

Il ne faut pas employer des noms spécifiques donnés dans les genres voisins, ou des noms génériques qui déjà se trouvent introduits dans le domaine de la science.

(1) lorsqu'on emploie des noms propres, l'usage généralement adopté est de laisser intacte la racine du nom; mais il faut du moins en latinisant ce dernier par une finale latine, suivre pour la formation du génitif les règles de la langue latine. Ainsi Schœnherr a écrit avec raison *Dorcadion Spinolæ* et *Ceutorrhynchus Companyonis*, en voulant rendre en latin les noms de *Spinola* et de *Companyon*.

(2) Fabricius a dit, à propos de ces noms (Philos. entom. VII. § 41.): *Hoc unicum et summum laboris premium caste dispensandum ad imitamentum et ornamentum Entomologie.*

Les Entomologistes Russes et Français ont souvent péché contre ce précepte et malheureusement ils ont encombré la méthode, d'une foule de noms étrangers ou à peu près à la science.